



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 22 avril 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Laurent Staab
Tél : 03 87 34 34 30
E-mail : laurent.staab@moselle.gouv.fr

Monsieur Kuch Patrice
17 rue du moulin
57970 ELZANGE

OBJET : Dossier de déclaration concernant des travaux sur cours d'eau à Breistroff la Petite, commune d'Oudrenne – N°GUN-2025-00002
Accord immédiat

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\Travaux sur cours d'eau\OUDRENNE\2025 04 Travaux cours d'eau M. KUCH

P.J. : 2

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération des travaux sur cours d'eau à Breistroff la Petite, commune d'Oudrenne.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier complet : 14 avril 2025
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : GUN-2025-00002

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier, et je vous prie de trouver ci-joint le récépissé de déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé.** Il vous revient également de respecter les dispositions relevant de la rubrique 3.1.2.0 et précisée par l'arrêté du 28 novembre 2007, que vous trouverez en pièce jointe.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier vous sont adressées en tant que pétitionnaire et devront également faire l'objet d'un affichage en mairie d'Oudrenne pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

À l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code

de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau, l'adjoint

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Staab', written over a light grey dotted grid background.

Laurent Staab